



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de la base aérienne de Châteaudun

Question écrite n° 38220

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre des armées sur la fermeture de la base aérienne de Châteaudun (GERSA - EAR 279) en 2021 et la cession des derniers aéronefs stockés (sous cocon ou en fin de vie mais encore tout à fait opérationnels) présentant encore de l'intérêt en cas de conflit de forte intensité dans le cadre de la réserve opérationnelle (Mirage F1, Alphajet, Super étendard modernisé, mirage 2000, Super puma, Super frelon). En effet, la presse s'est fait l'écho de la vente d'une soixantaine de mirage F1 à la société américaine ATAC et informe de la vente prochaine d'une quarantaine d'appareils du même ordre ainsi que de la fermeture de cette base. Or, d'une part, le GERSA-EAR 279 était unique en France d'abord parce que l'unité était la seule à assurer la mission de stocker des aéronefs dits « complets » susceptibles d'être remis en vol rapidement en cas de conflit armé. En ce sens, avec une capacité de stockage sous hangar de 30 000 m², une quantité d'aéronefs présents sur le site de plusieurs centaines et les compétences multiples des mécaniciens capables de les remettre en état de vol rapidement, cette unité était vraiment unique et indispensable. D'autre part, du fait de la vente systématique des avions de chasse ou hélicoptères militaires que l'armée de l'air conservait sous cocon en cas de conflit de forte intensité, leur disparition à vue d'œil laisse sans réserve opérationnelle en cas de problème majeur. Aussi, compte tenu du réarmement mondial actuel et des tensions internationales, il lui demande s'il est bien prudent de liquider les réserves d'avions de combat et combien il en reste encore sous cocon par type d'appareil. Enfin, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a prévu un autre site afin de reprendre la mission essentielle qu'effectuait le GERSA - EAR 279 au sein de la base aérienne de Châteaudun.

Texte de la réponse

Au regard des évolutions permanentes des technologies et des espaces de conflictualité, un aéronef retiré du service devient rapidement difficile à réintégrer au sein des forces aériennes dans le cadre des conflits modernes. Par conséquent, le stockage actif a essentiellement pour vocation de maintenir les aéronefs retirés du service en état de voler, en vue d'une cession. A la fermeture du site de Châteaudun, l'expertise sur les méthodes de stockage sera conservée au sein de l'armée de l'air et de l'espace et transférée vers les sites de Nancy et de Clermont-Ferrand. De même, la surface de stockage actuellement proposée sur le site de Châteaudun sera ventilée sur différentes bases aériennes.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38220

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3374

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6660